



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE**

Le 8 juillet 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**Notre dossier : 312-00933**

**Dossier Régie : R-4119-2020**

---

Chère consœur,

Énergir désire informer la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») que malgré tous les efforts déployés par ses équipes, elle ne sera pas en mesure de déposer ses réponses aux demandes de renseignements communiquées dans le dossier mentionné en objet à midi aujourd'hui comme demandé à la décision procédurale D-2020-069. Cette situation s'explique en grande partie par l'importante quantité de questions à traiter alors que les vacances estivales battent leur plein et par la préparation en parallèle des compléments de preuve demandés à cette même décision (voir paragr. 80, 85 et 86).

Énergir devrait toutefois être en mesure de déposer ses réponses et les compléments de preuve **au plus tard le 9 juillet 2020 à midi**. Énergir soumet que ce délai additionnel est justifié dans les circonstances et que celui-ci ne préjudiciera en rien la bonne marche du dossier et les étapes procédurales à venir.

Compte tenu de ce qui précède, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder ce délai additionnel.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb